



Consignes d'utilisation et de sécurité

Bâtiment des Aiglons – Aiglons Genève et Versoix

Commune de Bellevue / Location de salles

Route de Lausanne 329 / 1293 Bellevue Tél. 022 959 88 20

1. Consignes d'utilisation

Capacité de la salle :

- Aiglons Genève: 78 personnes assises
- Aiglons Versoix: 72 personnes assises
- Aiglons en entier: 150 personnes assises / 200 personnes maximum

L'utilisateur s'engage à :

- respecter le règlement relatif aux salles et locaux de la commune de Bellevue (LC 06 372)
- rendre les locaux en parfait état d'ordre et de propreté
- respecter les consignes données par le responsable de la salle lors de la remise des clés
- respecter les horaires accordés
- fermer toutes les fenêtres à partir de 22h
- baisser le son de la musique dès 1h et l'arrêter sans faute à 2h
- fermer les locaux à 2h au maximum
- fermer les portes et éteindre les lumières en sortant du bâtiment
- respecter le voisinage en sortant des locaux et ne faire aucune nuisance sonore et déprédation
- ne pas stationner devant l'école Menuiserie, ni devant le bâtiment des Aiglons (y compris pour les livraisons, traiteurs, etc.)

2. Consignes de sécurité

L'utilisateur s'engage à/est responsable de :

- faire respecter l'interdiction de fumer dans les locaux
- contrôler le fonctionnement des issues de secours
- garantir qu'en tout temps les issues de secours soient libres de tout objet, de personnes et de véhicules en stationnement
- garantir qu'en tout temps les chemins de fuite soient libres à l'intérieur comme à l'extérieur de tout objet, de personnes et de véhicules en stationnement



- n'utiliser, au cas où cela est autorisé par les autorités communales, que des éléments de décoration ignifuges ou ignifugés
- respecter scrupuleusement la capacité maximum de la salle
- faire respecter les horaires et les consignes particulières propres à la salle
- respecter les consignes de sécurité
- n'utiliser qu'un éclairage et une sonorisation propres à ne pas nuire à la santé des spectateurs, des artistes et du personnel conformément aux ordonnances fédérales en vigueur. Attention, l'utilisation d'appareils laser doit observer les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique. L'utilisation de boules miroirs et/ou tout autre objet réfléchissant est strictement interdit lors de l'utilisation d'appareils laser
- contrôler et faire respecter le niveau sonore diffusé, afin de ne pas dépasser les 93 décibels au bord de la scène ou à l'endroit où la clientèle est le plus proche des émissions sonores. En cas de limites de décibels propres à la salle, contrôler et faire respecter le niveau sonore diffusé, afin de ne pas dépasser la limite au bord de la scène ou à l'endroit où la clientèle est le plus proche des émissions sonores
- respecter les consignes supplémentaires que les sapeurs-pompiers et/ou la Police municipale auront éventuellement édictées
- faire respecter les lois et règlements en vigueur. Si des désordres se produisent pendant l'occupation des locaux, le locataire s'engage à seconder les services de police pour évacuer les auteurs de trouble immédiatement, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité quelconque
- faire respecter l'ordre et la discipline également à l'extérieur des locaux pour le voisinage, afin d'éviter les nuisances sonores et les déprédations

Pour des raisons de sécurité et d'ordre public, des rondes de contrôle imprévisibles peuvent avoir lieu.

Il est interdit de :

- fumer dans tout le bâtiment
- percevoir une taxe d'entrée
- organiser un bar/buvette à but lucratif sans autorisation
- organiser des discos, des DJ, des «afters», etc.

Informations diverses

- l'utilisation de la vaisselle en plastique ou compostable à usage unique est strictement interdite. Vous devez utiliser en priorité la vaisselle de la salle qui est à votre disposition
- en cas de besoin, vous pouvez néanmoins commander de la vaisselle auprès de « Prop » qui met à disposition des kits pour les événements. www.groupe-serbeco.ch/nos-prestations/vaisselle-plastique-reutilisable
- les ordures ménagères, le verre, etc. doivent être entreposés dans les containers prévus à cet effet

Le responsable vous indiquera les endroits dédiés au tri et les horaires lors de la remise des clés.